

CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET
DU TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION

ok 19.01.2000
TB
GROUPE PERMANENT D'EXPERTS
SUR LES TECHNOLOGIES DU DEMINAGE
(GPETD)

PREMIERE REUNION - GENEVE, 13-14 DECEMBRE 1999

CO-PRESIDENTS : CAMBODGE M. Ieng Mouly, Président du CMAC
FRANCE M. Samuel de Beauvais,
Ambassadeur pour le déminage et l'assistance aux
victimes

RAPPORTEURS : ALLEMAGNE M. Ernst Joachim Döring, Ministère des Affaires
Etrangères
YEMEN Major Mansour Al Azzi

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Conformément aux décisions pertinentes de la première Assemblée des Etats Parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, le Groupe permanent d'experts sur les technologies du déminage (GPETD) a tenu sa première réunion intersessionnelle les 13 et 14 décembre au Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG). Plus de 100 experts, comprenant des représentants des Etats Parties, des organisations internationales, de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL) et d'autres organisations non gouvernementales, des centres ou programmes nationaux d'action contre les mines, des universités, des centres de recherche et de l'industrie ont participé aux discussions ouvertes et approfondies sur l'ensemble des sujets relevant du GPETD.

En application du mandat et des directives agréés lors de la conférence de Maputo, le GPETD s'est concentré lors de sa première réunion sur l'analyse des besoins exprimés par les utilisateurs finaux, et après avoir considéré les contraintes telle qu'elles sont perçues par les démineurs comme par les chercheurs, a tenté d'en tirer des conclusions opérationnelles en termes de priorités.

En exprimant leurs besoins, les représentants des démineurs ont mis en lumière le rôle que peut jouer la technologie lors des différentes étapes de l'activité de déminage :

- planification des opérations (études de niveau 1, planification intégrant les priorités au niveau national en termes de développement...)
- préparation de l'environnement (déploiement, débroussaillage et enlèvement des obstacles...)
- déminage (réduction des zones à déminer, détection, enlèvement/destruction)
- protection des démineurs (équipements individuels, moyens mécaniques)
- activités de suivi (assurance-qualité, évaluation, intégration des informations dans des bases de données)

.../...

Les utilisateurs ont également établi qu'il existait un besoin en technologies, aussi bien pour aujourd'hui que pour demain :

- des technologies simples, pensées pour l'utilisateur et basées sur l'amélioration des matériels existants, sont essentielles pour alléger le fardeau pesant sur les démineurs et accélérer les programmes en cours.
- les innovations recourant aux hautes technologies seront indispensables pour sauver plus de vies, gagner du temps et réduire le coût des opérations à plus long terme.

Etant donné la grande variété de conditions climatiques, la différence dans la nature des sols, et les nombreux modèles de mines antipersonnel auxquels les équipes de démineurs doivent faire face, il ne peut y avoir de solution unique au problème du déminage. Dans le même temps, certaines technologies qui n'ont pas fonctionné dans un contexte donné peuvent avoir de bons résultats dans un environnement différent : les points importants sont 1° l'adaptation de la technologie au terrain traité, 2° son adaptabilité, de sorte qu'il soit possible de l'utiliser sur autant de terrains différents que possible. Pour parvenir à atteindre ces objectifs, l'ensemble des acteurs doit disposer d'informations adéquates, grâce notamment :

- à l'échange d'informations entre utilisateurs (par exemple entre MACs) ;
- au recours plus systématique aux tests sur le terrain pour les nouvelles technologies, afin d'une part de fournir aux chercheurs des indications plus fiables sur les améliorations à apporter, et d'autre part de sensibiliser les utilisateurs à ces nouvelles technologies ;
- au renforcement des échanges d'équipements, avec la mise en place de règles préférentielles pour les activités de déminage ;
- au développement de bases de données intégrées, comme le système IMSMA ; la compatibilité/fusion des différentes bases de données existantes devrait être recherchée ;
- au développement de logiciels utilisant les informations contenues dans ces bases de données, et assistant les responsables de l'action contre les mines dans le choix de technologies adaptées.

Les participants ont débattu des différences et des synergies potentielles entre recherche et développement pour les programmes militaires de déminage et R&D pour le déminage humanitaire. Les représentants de l'industrie ont également fait valoir que pour lancer et poursuivre des programmes de recherches, ils avaient besoin d'une meilleure vision non seulement sur les activités en cours (au moyen de la collecte de données), mais également sur leurs développements futurs, qui dépendent principalement de l'engagement à long terme des donateurs. Ces derniers doivent donc réaliser un effort pour rendre leur politique de financement plus rationnelle et prévisible sur le long terme. Dans les pays affectés, les autorités en charge du déminage devraient pour leur part offrir plus de garanties quant à l'utilisation efficace des ressources : meilleure gestion, planification à long terme, plus grande coordination au niveau national des différents programmes de déminage.

Recherchant les moyens de réduire l'écart séparant chercheurs et démineurs, les participants ont également tenté de définir des approches communes pour les tests et l'évaluation des nouvelles technologies, notamment :

- la mise en place de centres internationaux d'essais, ou encore d'un réseau de terrains d'essais
- la définition de critères communs pour l'essai sur le terrain
- la définition de mécanismes et de procédures permettant de confier aux équipes de déminage de nouvelles technologies en vue de les tester sur le terrain.

A l'issue de ses délibérations, le GPETD a confirmé que sa deuxième réunion se tiendrait les 24 et 25 mai 2000. Dans l'intervalle, un compte-rendu plus détaillé comprenant ces conclusions opérationnelles sera rendu disponible.